

PROCÈS-VERBAL
Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le dixième (10e) jour de septembre 2012 à 19h00 au Centre Communautaire, situé au 165, avenue Centrale nord, Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Couture, conseiller	siège # 1
Monsieur Émile Marquis, conseiller	siège # 2
Monsieur Yvon Lacasse, conseiller	siège # 3
Monsieur André Gamache, conseiller	siège # 4
Madame Maryse Lessard, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, Jacques Fontaine.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Manon Goulet, est également présente, agissant comme secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Consultation publique concernant deux dérogations mineures; les propriétaires concernés sont présents et présentent aux élus leur demande respective.

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal	Décisions
	• Session ordinaire du 6 août 2012	
	• Session extraordinaire du 15 août 2012	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière en date du 10 septembre 2012	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Affectation des surplus	Décision
2.3	Code d'éthique employés municipaux	Information
2.4	CCDS – partage de personnel	Décision
2.5	CCDS – participation frais déplacement	Décision

3- Aqueduc et Égout

3.1	Rémunération - dir. des services tech.	Décision
3.2	Eau potable : mesures d'économie	Information

4- Sécurité publique

4.1	Rapport du préventionniste (MRC)	Information
-----	----------------------------------	-------------

5- Voirie et bâtiments

5.1	Centre culturel	Décision
-----	-----------------	----------

6- Urbanisme et environnement

- | | | |
|-----|--|-------------|
| 6.1 | Dérogation 530, Ch. des Hauts Cantons | Décision |
| 6.2 | Dérogation 962, Ch. des Fraises | Décision |
| 6.3 | Proj. de Règl. 1079 – Entrepr. artisanales | Décision |
| 6.4 | Cogesaf – subvention achat arbustes | Information |
| 6.5 | Dépôt des matières végétales | Décision |

7- Loisirs et culture

- | | | |
|-----|--|----------|
| 7.1 | Pique-nique familial-rapport financier | Décision |
|-----|--|----------|

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance et invitations

10- Période inter-actions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par J.-Denis Picard,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2012-09-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.2- Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2012

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2012 tel que présenté.

2012-09-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 15 août 2012

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 15 août 2012 tel que présenté.

2012-09-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers

1.3- Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Municipalité du canton de Stratford
Liste des comptes à payer en date du 10 septembre 2012

4	MUNIC. DE STRATFORD - PETITE CAISSE	44.96 \$
6	MAGASIN GÉNÉRAL DE STRATFORD	713.58 \$
8	DANY ST-ONGE	292.15 \$
9	BILO-FORGE INC.	79.04 \$
10	EXCAVATION GAGNON & FRERES INC.	1 240.52 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	93 863.76 \$
19	BIOLAB-DIVISION THETFORD	220.53 \$
21	J.N. DENIS INC.	222.53 \$
29	VILLE DE DISRAELI	262.38 \$
31	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIERE	2 164.53 \$
34	MEGABURO	1 431.72 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	27.00 \$
55	BENOIT BOISVERT	22.98 \$
120	CARRA	547.37 \$
144	POSTES Canada	140.27 \$
145	RENE CROTEAU	11.00 \$
183	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	49.73 \$
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	22.59 \$
384	HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE	274.26 \$
389	LES SERVICES HYDRAULIQUES GUY GAGNON	417.28 \$
467	SUMACOM	628.29 \$
479	PETROLES FRONTENAC INC	2 336.91 \$
485	MANON GOULET	76.90 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX DE STRATFORD	381.55 \$
572	FONDACTION	1 745.96 \$
576	MECANO PRO-DIESEL INC.	47.12 \$
584	BATIRENTE	872.98 \$
615	RESSORTS ROBERT	640.71 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	14.76 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC	666.86 \$
719	THETFORD ARMATURE INC.	201.37 \$
840	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	132.45 \$
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC	222.41 \$
886	L'ARCHIVISTE MICHEL HAMEL	1 018.50 \$
1027	DISTRIBUTIONS DAKI ENR.	127.74 \$
1030	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	2 884.80 \$
1049	SOCIETE FINANCIERE GRENCO INC	251.23 \$
1064	RESTAURANT LE COQ DU BONHEUR 2007	83.93 \$
1066	ALSCO CORP.	266.22 \$
1077	BATTERIES EXPERT DISRAELI	13.80 \$
1081	SOC. DÉV. DURABLE DARTHABASKA INC	14 949.63 \$
1102	GARAGE S. LUCAS	186.79 \$
1121	YVON LACASSE	16.36 \$
1124	DANIEL COUTURE	88.28 \$
1148	POMPES ET FILTRATION TM	381.72 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL	344.92 \$
1155	RICHARD LAFLAMME	42.32 \$
1171	ROBERT BERNARD MÉGANTIC	581.49 \$
1174	SEBASTIEN BERGERON	24.70 \$
1175	ENTRETIEN PAYSAGER MANON POULIN	240.00 \$
1176	J. DENIS PICARD	16.00 \$
1182	RANCH DES APPALACHES	125.00 \$
1187	SYLVIE B. BOISVERT	32.20 \$
1195	LA COOP DES BOIS-FRANCS	34.47 \$
1197	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC.	52.82 \$

1199	LINDE CANADA LTEE, M2193	10.58 \$
1209	CÉLINE BARON	32.66 \$
1211	CLASSEMENT LUC BEAUDOIN INC.	666.86 \$
1213	MATERIAUX NOMELEBRO INC.	27.30 \$
1222	SERGE GÉLINAS INFORMATIQUE GPL	90.00 \$
1225	FORMATION SECOURS GPAM	1 774.34 \$
1226	LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.	678.92 \$
1227	RAYPAR ORDI	110.37 \$
	TOTAL	135 170.40 \$

Manon Goulet. dir.gén

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2012-09-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

1.5 Dépôt de la situation financière en date du 10 septembre 2012

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 10 septembre 2012.

1.6- Rapports des présidents des comités

CRT – André Gamache

- Une lettre d'entente a été entérinée suite à une rencontre du comité des relations de travail.

Domaine Aylmer – Émile Marquis

- Trois (3) personnes sont intéressées pour des activités de camping, de restauration ou encore de location de canots et pédalos.
- Le conseil cherche à rentabiliser les dépenses.

Développement économique – Daniel Couture

- L'assemblée annuelle de l'organisme OrganisAction est prévue le 25 septembre 2012.
- Le plan de développement de Stratford 2012-2017 adopté à la séance précédente est sur le site internet de la municipalité

Info-communication – André Gamache

- Le Cantonnier : deux (2) rencontres ont eu lieu
- Le Stratford'Info est en préparation : (octobre) il sera question du pique-nique familial et du dossier de l'eau potable.
- Une dernière parution pour 2012 inclura le budget.

Environnement – J-Denis Picard et Jacques Fontaine

- Une nouvelle réglementation pour toutes les municipalités de la MRC est maintenant en vigueur soit :
 - La bande riveraine est maintenant de 3 mètres et pour tous les lacs sur le territoire de la MRC du Granit.

- À l'avenir, la délimitation entre la végétation terrestre et aquatique déterminera la ligne des hautes eaux.

Bâtiments – Yvon Lacasse

- Rencontre en août avec M. Gagné, architecte, pour évaluer le centre communautaire.
- Constat :
 - Les normes de construction pour un édifice public ne sont pas respectées : les réparations coûteraient environ \$400,000.
 - Une construction neuve au coût de \$400,000. serait subventionnée dans une proportion de 50%.

M. Gagné conseille aux élus présents à cette rencontre de reconstruire et non de rénover.

Transports – Yvon Lacasse

- Transport collectif : gratuit pour la semaine du 17 au 21 septembre (mercredi et vendredi).

Loisirs – J.-Denis Picard

- Une rencontre du comité des loisirs a eu lieu dernièrement.

Sécurité publique – Jacques Fontaine

- Dans le dossier de la prévention des incendies, l'échéancier de la MRC, établi sur 5 ans, sera respecté l'an prochain; cependant, plusieurs résidences ont été visitées cet été afin de rattraper le retard.

COOP-Internet – Daniel Couture

- 131 abonnés à ce jour.
- Phase 1 : les installations des secteurs ciblés sont terminées.
- Il faut rentabiliser ces installations avant de procéder à la phase 2, soit le reste de la municipalité.

2- Administration

2.1- Autorisation des dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le conseil à chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la Loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : Daniel Couture, André Gamache, Jacques Fontaine, Émile Marquis, J.-Denis Picard et Yvon Lacasse.

Il est proposé par Émile Marquis,
Et résolu;

Que le conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2.2- Affectation des surplus

Afin de régulariser les postes comptables pour les années 2011 et 2012;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

Année 2011 :

- 1) D'affecter la somme de \$ 74 449. provenant du surplus général accumulé afin d'équilibrer le budget 2011 pour différents secteurs;

Année 2012 :

- 2) D'affecter la somme de \$ 25 000. provenant du fonds gravières et sablières afin d'équilibrer le budget 2012 du secteur voirie;
- 3) D'affecter la somme de \$ 10 000. provenant du surplus du secteur des boues septiques afin d'équilibrer le budget 2012 pour ce secteur;
- 4) D'affecter la somme de \$ 28 915. provenant du surplus du secteur aqueduc afin d'équilibrer le budget 2012 pour ce secteur;
- 5) D'affecter la somme de \$ 31 006. provenant du surplus général accumulé afin d'équilibrer le budget 2012 pour le secteur voirie;
- 6) D'affecter la somme de \$ 1 099. provenant du surplus général accumulé afin d'équilibrer le budget 2012 pour le secteur matières résiduelles;
- 7) D'affecter la somme de \$ 14 733.13 provenant du surplus général accumulé afin d'effectuer le versement des intérêts sur l'emprunt du règlement n° 1062 Mise aux normes des sites d'approvisionnement en eau potable. Cette somme sera remboursée à la réception de la subvention;
- 8) De réserver la somme de \$ 3 500. prévue au budget 2012 pour le versement des intérêts sur l'achat du camion incendie car la dépense sera effectuée en 2013.

À la demande du conseiller Daniel Couture, notre comptable va déterminer, et ce depuis 2010, les surplus ou déficits pour chaque secteur d'activités.

La conseillère Maryse Lessard veut apporter une modification à l'alinéa 7 en ajoutant « et que » devant « cette somme sera remboursée à la réception de la subvention ».

Le vote est demandé.

Pour : 2
Contre : 4

La proposition originale est adoptée majoritairement.

2012-09-06

Adoptée à la majorité des conseillers

2.3 Code d'éthique - employés municipaux

Tous les membres du conseil ont reçu le projet de règlement avant la séance du conseil : la lecture complète est donc exemptée.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller André Gamache donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci, pour être adopté.

Le conseiller André Gamache donne un aperçu du projet de règlement.

2.4 CCDS – Partage de personnel

Les conseillers Daniel Couture et Yvon Lacasse se retirent de la discussion, ayant un intérêt dans ce dossier.

Le conseiller André Gamache explique que ce sont des bénévoles qui attendent les appels pour la Coop-Internet du lundi au vendredi. Afin d'alléger leurs tâches, celui-ci propose un partage du personnel.

Dans un esprit de collaboration et compte-tenu des services rendus à la communauté;

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

Que la réceptionniste de la municipalité reçoive la clientèle actuelle ou éventuelle de la Coop ou leurs communications téléphoniques. L'employée de la municipalité pourra recevoir ces demandes et les diriger vers les bénévoles de la Coop.

2012-09-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

2.5 CCDS- Participation frais déplacement

Les tâches de la présidente de la Coop de communications et de développement de Stratford impliquent des déplacements fréquents. Présentement, cette personne assume l'entièreté des coûts.

Le conseiller André Gamache propose une compensation monétaire de ceux-ci, considérant que c'est un dossier connexe à la municipalité.

Dans un esprit de collaboration compte-tenu des services rendus à la communauté;

Il est proposé par André Gamache,
Et résolu;

De participer au remboursement des frais de déplacement, soit le kilométrage automobile et les repas encourus par la présidente ou son représentant lors de rencontres d'affaires essentielles de la Coop, aux mêmes conditions et obligations que celles exigées dans le règlement sur le déplacement des élus et des employés. Ce remboursement est limité à \$1500. par période de 12 mois.

2012-09-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Les conseillers Daniel Couture et Yvon Lacasse reviennent à la table.

3- Aqueduc et Égout

3.1- Rémunération – Directeur des services techniques

Considérant que suite à la réception provisoire des ouvrages en avril 2012, la municipalité doit verser la somme de \$ 10,000.;

Considérant que le versement des vacances n'a pas été effectué à ce jour pour le directeur des services techniques;

Considérant que pour le calcul des vacances, la période visée s'étend du 3 décembre 2011 au 1^{er} septembre 2012, ce qui donne un montant de \$5 505.44;

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

De verser au directeur des services techniques la somme de \$15 505.44.

2012-09-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

À noter que la somme de \$10 000. n'est pas un supplément de coût; cette somme était déterminée dans le contrat au départ. De plus, ces coûts sont remboursés en totalité par la TECQ.

3.2- Eau potable : mesures d'économie

Le conseiller Daniel Couture mentionne que la période d'étiage a débuté plus tôt cette année, exigeant l'achat d'eau potable.

Ce problème risque d'être récurrent. Plusieurs avenues sont explorées :

- Toilette à débit réduit
- S'entendre avec les gros consommateurs d'eau
- Compteurs d'eau
- Surveillance d'arrosage excessif
- Laver les autos ailleurs que sur le réseau

4- Sécurité publique

4.1- Dépôt du rapport du préventionniste (MRC)

Plus de 200 résidences ont été visitées cet été ainsi que certaines industries et bâtiments publics. Des suivis d'anomalies ont été effectués pour 32 résidences.

5. Voirie et bâtiments

5.1 Centre culturel

Puisque les citoyens pourront continuer les activités de peinture et sculpture au 2^e étage du Centre Communautaire et dans le but de rationaliser les dépenses, le conseiller Yvon Lacasse propose la résolution suivante.

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford évalue qu'elle n'a plus besoin des espaces occupés par certains organismes communautaires du milieu;

Considérant qu'elle détient à proximité tous les espaces nécessaires pour relocaliser convenablement les dits organismes;

Considérant les coûts de fonctionnement de ce bâtiment et que la municipalité tente de limiter ses dépenses;

Considérant que ce bâtiment aura besoin de rénovations coûteuses dans un proche avenir;

Considérant que ce geste s'inscrit dans un contexte de réévaluation de l'occupation du Centre Communautaire;

Il est proposé par Yvon Lacasse,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford exerce son droit tel que prévu dans le contrat 174012 survenu le 23 avril 2002 entre la municipalité et la Fabrique de la paroisse de St-Gabriel de Stratford concernant l'immeuble qu'il est convenu d'appeler le « presbytère ».

La Municipalité désire offrir à la Fabrique de lui recéder la propriété communément appelée le « presbytère » pour la somme de \$1, tel que prévu au contrat ci-haut mentionné.

2012-09-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6- Urbanisme et environnement

6.1- Dérogation 530, Chemin des Hauts-Cantons

La séance est suspendue à 20 heures afin de permettre aux élu(e)s de délibérer. La conseillère Maryse Lessard, bien qu'ayant été invitée, n'a pas participé aux délibérations.

Retour à 20h15.

Le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme a été déposé à la séance précédente. Les avis publics ont été affichés dans les délais.

Propriété : 530, chemin des Hauts-Cantons

Nature de la demande : dérogation quant à la distance minimale à respecter pour la ligne de propriété latérale (garage). Les fondations du garage sont à 4.80 mètres de la ligne du lot du voisin lorsqu'il est exigé 5 mètres.

Considérant que le citoyen a démontré qu'il était de bonne foi;

Considérant que seulement un coin du garage est dérogatoire;

Considérant la grande superficie du terrain et n'ayant aucune incidence pour le voisin;

Considérant qu'il n'y aura pas de fenêtre du côté dérogatoire;

Sur proposition dûment faite,
Il est résolu;

D'accepter la demande de dérogation pour la propriété du 530, chemin des Hauts-Cantons.

2012-09-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6.2 Dérogation 962, chemin des Fraises

Propriété : 962, chemin des Fraises

Nature de la demande : la demande initiale a été modifiée : il s'agit d'accepter la reconstruction d'un bâtiment d'une superficie maximum de 288 pi.car. (surface actuelle), autorisant moins de 7 mètres de frontage dans le but de respecter la réglementation municipale qui exige pour les marges latérales une distance de 3 mètres.

Considérant que le propriétaire désire reconstruire une surface habitable maximum de 288 pi.car.;

Considérant que l'acceptation de la dérogation exigeant des marges latérales de 3 mètres va améliorer la situation avec ses voisins;

Considérant qu'une nouvelle demande sera soumise à l'inspecteur en urbanisme.

Sur proposition dûment faite,
Il est résolu;

D'accepter la nouvelle demande de dérogation soumise ce soir en y indiquant les restrictions suivantes :

- La superficie de reconstruction maximale est de 288 pi.car.
- Les marges latérales de 3 mètres doivent être respectées
- La nouvelle demande doit être acceptée par l'inspecteur en urbanisme

2012-09-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

6.3 Projet de Règlement 1079 – Entreprises artisanales

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.

Résolution 2012-09-13

ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT NO 1079

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 1035;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement.

Il est proposé par Émile Marquis,

ET RÉSOLU;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NO1079 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX ENTREPRISES ARTISANALES, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément aux *articles 126 et 127* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou le conseiller le 1^{er} octobre à 19h00, au 165 avenue Centrale Nord, Stratford;

QUE le conseil municipal mandate la secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

Le vote est demandé.

Pour : 5
Contre : 1

2012-09-13

Adoptée à la majorité des conseillers

PROJET

RÈGLEMENT NO 1079 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX ENTREPRISES ARTISANALES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les normes relatives aux entreprises artisanales reliées à l'habitation;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de Zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 6 août 2012;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de Zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 8.1.3 *Les entreprises artisanales liées à l'habitation* est abrogé et remplacé par celui-ci :

8.1.3 LES ENTREPRISES ARTISANALES LIÉES À L'HABITATION

Dans les zones où sont permis les usages résidentiels, les entreprises liées à l'habitation sont permises dans les résidences ainsi que dans les bâtiments accessoires existants en date d'entrée en vigueur du règlement.

Une entreprise artisanale est autorisée aux mêmes conditions énumérées à la sous-section précédente en ajoutant les conditions suivantes :

a) Type d'usages et d'activités

L'usage n'a recours à aucun procédé industriel et peut comprendre des activités de vente, de services, de réparation et/ou de fabrication de produits divers. Toutefois, seule la vente des produits fabriqués sur place est autorisée. L'entreprise artisanale ne devra pas employer plus de 3 personnes et les heures d'opération sont établies de 8h à 20h.

b) Entreposage extérieur, produits dangereux et bruit

L'usage ne donne lieu à aucun entreposage extérieur, n'entraîne pas d'entreposage de produits dangereux ou explosifs et ne génère pas de bruit au-dessus de 40 décibels, poussière ou odeur perceptible en dehors des limites de la propriété.

ARTICLE 3

L'article 8.1.4 *Limitation dans certaines zones* est abrogé et remplacé par celui-ci :

8.1.4 LIMITATION DANS CERTAINES ZONES

Les entreprises artisanales pratiquées dans les bâtiments accessoires sont interdites dans les zones villégiatures de même que dans les zones résidentielles en périmètre urbain.

Dans les zones résidentielles et de villégiature, seuls les usages liés à l'habitation autorisés par la présente section reliés : aux meubles; aux appareils ménagers; aux vêtements et à la chaussure; à l'alimentation et à l'hébergement; à la bijouterie et à l'horlogerie et autres objets d'art et de décoration, sont autorisés. De plus, ces activités ne doivent pas nécessiter l'utilisation de moteur à essence.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford, ce _____ 2012

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 août 2012
Adoption du premier projet de règlement : 10 septembre
Assemblée publique de consultation : 1^{er} octobre
Adoption du règlement :
Certificat de conformité :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

6.4 Cogesaf – subvention achat arbustes

Les citoyens peuvent profiter d'une subvention pour l'achat d'arbustes afin de végétaliser leur bande riveraine. Un montant de \$4.00/ plant est alloué. Des formulaires sont disponibles au bureau municipal. Les demandes doivent être acheminées avant le 16 septembre 2012.

6.5 Dépôt des matières végétales

Afin de finaliser le dossier et obtenir l'aide financière du pacte rural dans le but d'implanter un dépôt de matières végétales et conformément aux exigences de la MRC du Granit,

Il est proposé par J.-Denis Picard,

Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à effectuer une surveillance hebdomadaire de son site de dépôt de matières végétales lorsqu'il sera en opération.

2012-09-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

7- Loisirs et culture

7.1 Pique-nique familial

Dépôt du rapport financier pour l'activité ci-haut. Cette activité, très bien organisée, fut un franc succès. Les membres du conseil félicitent les organisateurs pour le travail effectué. Déjà certains correctifs ont été ciblés dans le but d'améliorer la version 2013.

Il est proposé par Daniel Couture,
Et résolu;

D'adopter le rapport financier 2012 et de verser la somme de \$125.35 au comité OrganisAction afin de combler le déficit.

2012-09-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance et invitations

1. Dépôt de la lettre du Père Carmel – Camp Claret
2. Dépôt de la carte de remerciements de Mme Raymonde Lapointe (CAQ)
3. Dépôt de la lettre du Ministère des Transports – Chemin des Berges.

Le conseiller Yvon Lacasse précise qu'une demande de prise en charge du chemin des Berges a été acheminée au M.T.Q. Celle-ci a été refusée étant une route locale de niveau 2.

Invitations :

26 septembre : colloque sur le tourisme municipal
18 octobre : colloque régional sur la sécurité civile

10- Période inter-actions

Les élu(e)s répondent aux questions des citoyens(nes)

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce dixième (10e) jour de septembre 2012.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par Jacques Fontaine
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 20h45.

2012-09-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère)

Jacques Fontaine
Maire

Manon Goulet
Directrice générale